



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie L'an Deux Mil Vingt Cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BROGLIE, dûment convoqué par Mme DUTOUR Martine, pour le Maire empêché par application de l'Article L.2122-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. LATHAM Amaury, Maire.**

Présents : Mme DUTOUR Martine - M. PAGNIE Patrice - Mme DUBOC Dominique - M. LEROUGE Christian - M. DESCHAMPS Jean-Yves - Mme TESSIER Laurence - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme BRUMENT Magali - M. de BROGLIE Philippe-Maurice - Mme DEROIN Jennifer - Mme ROQUERE Patricia.

Excusés : M. GALLIER Thierry qui donne pouvoir à M. LATHAM Amaury - Mme HARANG Vanessa qui donne pouvoir à Mme DUTOUR Martine.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 05/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13

OBJET : Élection des Adjoints.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'Article L2122-7-2 : Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin (secret – Article L2122-4 du CGCT) de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

La liste ci-après a été déposée par Mme DUTOUR Martine :

DUTOUR Martine

PAGNIE Patrice

DUBOC Dominique

Au premier tour de scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 15
- suffrages déclarés nuls : 0
- suffrages blancs : 4
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Liste de Mme DUTOUR : onze (11) voix

La liste de Mme DUTOUR Martine ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés :

Mme DUTOUR Martine 1^{ère} Adjointe au Maire de BROGLIE

M. PAGNIE Patrice 2^{ème} Adjoint au Maire de BROGLIE

Mme DUBOC Dominique 3^{ème} Adjointe au Maire de BROGLIE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Rendu Exécutoire après Dépôt

Le Maire, Amaury LATHAM.

en Préfecture

le 20 NOV. 2025
et Publication ou Notification

du
le Maire

LETTRE

